

Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2021

Forte hausse du nombre d'indemnisables jusqu'en juin avant un net reflux à l'été

Fin juin 2021, du fait de la poursuite de la crise sanitaire et des mesures de prolongation automatique des droits à l'Assurance chômage, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisables atteint le pic de 4,7 millions, ce qui représente 69 % des inscrits à Pôle emploi. Il diminue ensuite durant l'été en raison de la fin des prolongations de droits et de la reprise économique. Fin septembre 2021, 4,3 millions de demandeurs d'emploi sont indemnisables, soit 65 % des inscrits, comme un an avant.

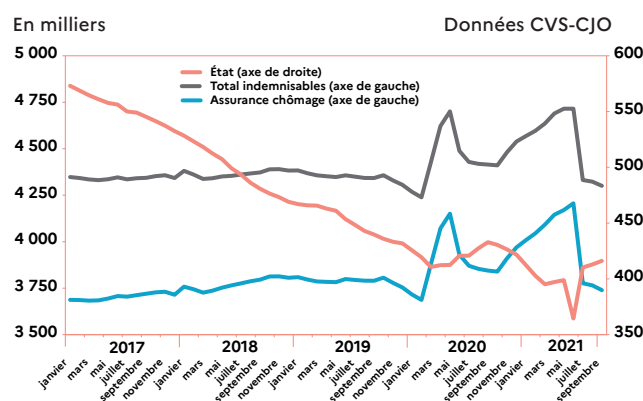
En septembre 2021, les demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent une allocation mensuelle moyenne de 1070 euros bruts, un niveau similaire à celui de septembre 2020. 37 % d'entre eux pratiquent une activité réduite, comme avant la crise.

Hausse du nombre d'indemnisables jusqu'à mi-2021, du fait de la crise sanitaire et de la prolongation des droits

En octobre 2020, à la veille de la deuxième phase de la crise sanitaire, le nombre d'indemnisables est de 4,4 millions (graphique 1). Le second confinement et la réintroduction des prolongations de droits¹ se traduisent par une forte hausse du nombre d'indemnisables jusqu'à 4,7 millions en juin 2021, soit un niveau similaire à celui du pic de mai 2020. À l'image de 2020, le nombre d'indemnisables diminue à partir de juillet 2021 sous l'effet de la reprise d'activité et de la fin des prolongations de droits². En septembre 2021, il atteint 4,3 millions et rejoint un niveau proche de l'avant-crise.

Le taux de couverture (part d'indemnisables parmi les inscrits à Pôle emploi) augmente continuellement entre septembre 2020 et juin 2021 pour atteindre 69 %, avant de se replier à 64 % en juillet, enregistrant ainsi sa plus forte baisse sur un mois (graphique 2). Jusque mi-2021, le nombre d'indemnisables croît donc plus que celui des inscrits, du fait des prolongations automatiques de droits ; ensuite, l'arrêt de ce dispositif fin juin provoque une diminution rapide du taux de couverture. En septembre 2021, ce dernier retrouve son niveau de septembre 2020 (65 %).

GRAPHIQUE 1 | Personnes indemnisables par une allocation chômage



Note : les allocations prises en compte sont précisées en encadré 2. Le total des indemnisables est légèrement supérieur à la somme des indemnisables par l'État et par l'Assurance chômage, en raison notamment des personnes qui perçoivent la rémunération de fin de formation (RFF) lorsqu'ils sont en fin de droit avant la fin de leur formation.

Lecture : en septembre 2021, 4 301 000 demandeurs d'emploi sont indemnisables : 3 739 000 par l'Assurance chômage et 416 000 par l'État.

Champ : personnes inscrites à Pôle emploi, France.

Source : Pôle emploi (D3 et FHS) ; calculs Dares.

¹ L'ordonnance n° 2021-136 du 10 février 2021 réintroduit la possibilité d'une prolongation exceptionnelle du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

² Les droits des intermittents du spectacle sont toutefois prolongés jusqu'au 31 décembre 2021.

Au début de la crise sanitaire, le nombre d'indemnisables par l'État augmente, rompant avec sa tendance à la baisse depuis plusieurs années. Il était ainsi passé de 570 000 en janvier 2017 à 410 000 en mai 2020, le taux de couverture par l'État diminuant de 9 à 6 %. Ce taux remonte légèrement, à 7 % après le premier confinement. À partir d'octobre 2020, il recule de nouveau, jusqu'à atteindre 6 % en juin 2021 : du fait de la prolongation des droits, les demandeurs d'emploi restent davantage indemnisables par l'Assurance chômage et ne basculent pas dans les régimes d'État (encadré 2). Avec la fin de ce dispositif le 30 juin 2021, le taux de couverture par l'État gagne 1 point et rejoint son niveau d'avant crise (7 %).

L'année 2021 est également marquée par le versement d'une prime pour les permittents³ inscrits entre novembre 2020 et août 2021 mais n'ayant pas pu suffisamment travailler en 2020 pour recharger leurs droits. Assurant un revenu mensuel net de 900 euros, cette prime est versée à un peu plus de 230 000 demandeurs d'emploi. La moitié d'entre eux ont moins de 35 ans⁴.

Baisse de la part des indemnisés en deçà du niveau d'avant crise

Entre début 2017 et la veille de la crise sanitaire, l'augmentation de la pratique d'activité réduite (activité professionnelle exercée en étant inscrit à Pôle emploi) contribue à la baisse de la part d'indemnisés parmi les indemnisables. En effet, chaque euro d'activité réduite diminue l'allocation reçue de 0,70 euro et le cumul de l'allocation et du revenu d'activité réduite ne peut pas dépasser le salaire de l'activité ayant permis d'ouvrir le droit.

Le confinement du printemps 2020 réduit fortement les possibilités d'exercice d'une activité réduite, entraînant une nette augmentation de la part des indemnisés (graphique 3). La deuxième phase de crise sanitaire ne se traduit pas par une telle hausse, en raison d'un recul plus limité de l'activité réduite (tableau 2). La part des indemnisés reste stable autour de 75 % jusqu'en février 2021, puis diminue jusqu'à atteindre 72 % en septembre 2021, soit un niveau inférieur à celui de mars 2020.

Des montants d'allocation similaires à ceux de 2020

En septembre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisables tout le mois à l'Assurance chômage et indemnisés au moins un jour s'élève à 2,3 millions : c'est 220 000 de moins qu'en septembre 2020 et 600 000 en deçà d'avril 2021 (tableau 1).

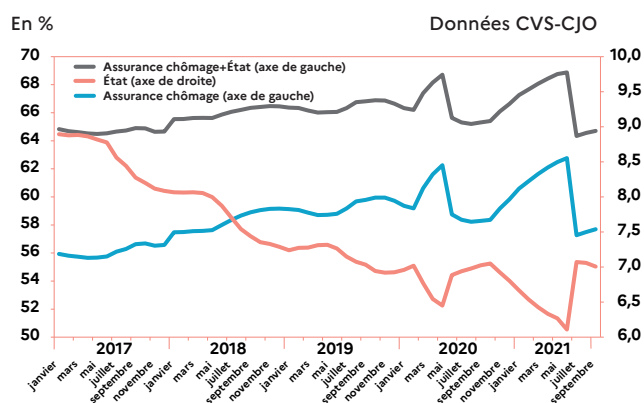
Ces demandeurs d'emploi perçoivent en moyenne 1 070 euros brut d'allocation en septembre 2021, un niveau quasi inchangé sur un an. Cette stabilité s'explique par la légère baisse du nombre de jours indemnisés du fait de l'amélioration de la situation économique, qui est compensée par la hausse

³ Il s'agit de salariés qui alternent les périodes de chômage et d'emploi en raison du caractère temporaire de leurs contrats. Cette prime cible les permittents ayant passé plus de 60 % de leur temps de travail en CDD ou en intérim en 2019.

⁴ Source : Pôle emploi.

⁵ L'allocation journalière est le montant le plus élevé entre [40,4 %*SJR+partie fixe], [57 %*SJR] ou une allocation minimale fixée à 29,38 € depuis le 1^{er} juillet 2020, dans la limite de 75 % du SJR. La partie fixe est de 12,05 € à partir de juillet 2020. En cas de temps partiel, un coefficient réducteur égal à la quotité travaillée est appliqué sur le montant de l'allocation minimale et de la partie fixe.

GRAPHIQUE 2 | Taux de couverture par une allocation chômage



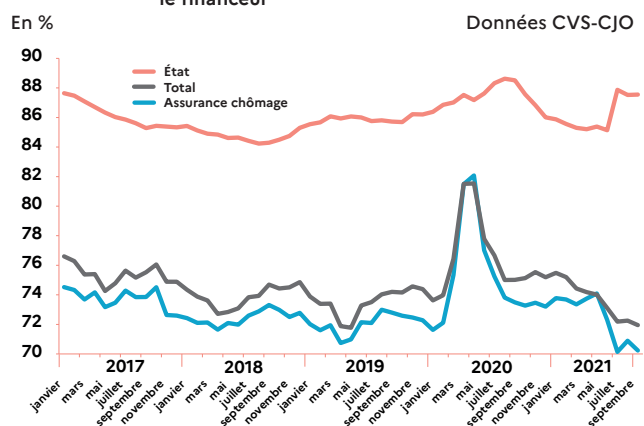
Note: les allocations prises en compte dans ce graphique sont précisées en encadré 2.

Lecture: le taux de couverture par l'Assurance chômage est de 57,3 % en septembre 2020.

Champ: personnes inscrites à Pôle emploi, France.

Source: Pôle emploi (D3 et FHS) ; calculs Dares.

GRAPHIQUE 3 | Part des indemnisés parmi les indemnisables selon le financeur



Lecture: parmi les indemnisables par l'Assurance chômage en septembre 2020, 73 % sont indemnisés.

Champ: personnes inscrites à Pôle emploi, France.

Source: Pôle emploi (D3 et FHS) ; calculs Dares.

modérée du salaire journalier de référence (SJR) moyen (qui sert de base au calcul de l'allocation journalière). Les seniors (55 ans ou plus) perçoivent quant à eux des allocations plus élevées que la moyenne (éclairage)⁵.

Une pratique de l'activité réduite moins affectée par la deuxième phase de crise sanitaire

Lors du troisième confinement en avril 2021, 32 % des demandeurs d'emploi indemnisables tout le mois à l'Assurance chômage et indemnisés au moins un jour pratiquent une activité réduite,

TABLEAU 1 | Montants des allocations d'Assurance chômage*

	En septembre 2019	En avril 2020	En septembre 2020	En avril 2021	En septembre 2021	En septembre 2021 (55 ans et plus)
Effectif (en milliers)	2 461	3 216	2 567	2 942	2 342	410
Montants moyens						
Salaire journalier de référence (en euros)	71	70	73	72	75	87
Allocation journalière brute (en euros)	41	41	42	42	43	50
Taux de remplacement brut (en %)	61	61	61	61	61	60
Nombre de jours indemnisés au cours du mois	24,6	26,7	25,1	25,7	24,7	25,2
Allocation mensuelle brute (en euros)	1 015	1 080	1 065	1 075	1 070	1 270
Dispersion de l'allocation mensuelle (brute)						
1 ^{er} décile	255	390	280	315	270	265
1 ^{er} quartile	575	725	630	665	615	595
Médiane	960	1005	990	995	990	1040
3 ^e quartile	1 190	1 220	1 240	1 235	1 245	1 460
9 ^e décile	1 685	1 710	1 775	1 760	1 800	2 395

* Les montants ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche

Lecture : le montant d'allocation mensuelle des personnes indemnisables à l'Assurance chômage en septembre 2021 et indemnisés au moins un jour dans le mois est de 1070 euros bruts.

Champ : indemnisables par l'Assurance chômage sur l'ensemble du mois et indemnisés au moins un jour, France.

Source : Pôle emploi (D3 et FHS) ; calculs Dares.

TABLEAU 2 | Revenu d'activité réduite des demandeurs d'emploi indemnisables par l'Assurance chômage *
En euros

	En septembre 2019	En avril 2020	En septembre 2020	En avril 2021	En septembre 2021	En septembre 2021 (55 ans et plus)
Indemnisable à l'Assurance chômage indemnisé						
Effectif (en milliers)	2 461	3 216	2 567	2 942	2 342	410
<i>dont pratiquant une activité réduite (en %)</i>	37	25	35	32	37	29
Nombre moyen d'heures d'activité réduite	81	70	81	78	84	85
Revenu brut moyen	855	705	845	805	880	1010
Indemnisable à l'Assurance chômage non indemnisé						
Effectif (en milliers)	973	688	980	1003	1059	139
<i>dont pratiquant une activité réduite (en %)</i>	94	89	94	93	94	91
Nombre moyen d'heures d'activité réduite	137	124	140	137	139	135
Revenu brut moyen	1 900	1 805	1 970	1 975	2 000	1990
Ensemble						
Effectif (en milliers)	3 434	3 903	3 547	3 945	3 401	548
<i>dont pratiquant une activité réduite (en %)</i>	53	36	51	48	54	48
Nombre moyen d'heures d'activité réduite	109	93	111	107	113	101
Revenu brut moyen	1 375	1 180	1 420	1 385	1 480	1385

* Les montants ont été arrondis au multiple de 5 le plus proche.

Lecture : le revenu brut moyen d'activité réduite des demandeurs d'emploi indemnisables par l'Assurance chômage tout le mois en septembre 2021 est de 1 480 euros.

Champ : indemnisables par l'Assurance chômage sur l'ensemble du mois, France.

Source : Pôle emploi (D3 et FHS) ; calculs Dares

●●● soit 3 points de moins par rapport à septembre 2020 mais 7 de plus qu'en avril 2020 (tableau 2). La baisse de l'activité réduite est donc nettement plus limitée que lors du premier confinement. En septembre 2021, 37 % d'entre eux pratiquent une activité réduite, soit le niveau de l'avant-crise.

Le nombre d'heures moyen d'activité réduite diminue un peu en avril 2021, mais en septembre 2021, il dépasse légèrement son niveau de septembre 2020.

En septembre 2021, les revenus mensuels bruts moyens perçus dans le cadre de l'exercice de l'activité réduite s'échelonnent entre 2 000 € pour les non-indemnisés et 880 € pour les indemnisés. Ces revenus baissent plus en avril 2020 qu'en avril 2021. ●

ÉCLAIRAGE 1 • L'indemnisation des seniors

En septembre 2021, les seniors (55 ans ou plus) représentent 16 % de l'ensemble des indemnisables par l'Assurance chômage (tableau 2). Ils perçoivent en moyenne une allocation mensuelle plus importante que l'ensemble des allocataires (200 € de plus, tableau 1), en raison de salaires plus élevés avant l'ouverture de droit, mais aussi d'une moindre pratique de l'activité réduite (tableau 2). En effet, 48 % d'entre eux y recourent, contre 54 %

de l'ensemble des indemnisables à l'Assurance chômage. Lorsqu'ils exercent une activité réduite, c'est de manière un peu moins intensive que la moyenne (101 heures en moyenne, contre 113 pour l'ensemble des indemnisables). Enfin, le revenu qu'ils perçoivent en activité réduite est en moyenne inférieur à celui de l'ensemble des indemnisables à l'Assurance chômage (1 385 € contre 1 480 €).

ENCADRÉ 1 • Sources et champ de la publication

Les données présentées dans cette publication sont issues du segment D3, extrait du fichier national des allocataires (FNA) de Pôle emploi, apparié à un échantillon du fichier historique statistique (FHS) de Pôle emploi. L'appariement est constitué d'un échantillon au 1/10^e des demandeurs d'emploi

inscrits à Pôle emploi au moins un jour entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2021. Le champ de la publication porte sur la France, incluant Mayotte. Pour disposer de données suffisamment consolidées, les statistiques sont arrêtées au 30 septembre 2021.

ENCADRÉ 2 • Les régimes d'indemnisation et les principales allocations chômage

Il existe deux régimes d'indemnisation du chômage opérés par Pôle emploi : l'Assurance chômage gérée par l'Unédic et

le régime de solidarité financé par l'État. Le détail de chacun [est disponible en ligne](#).

Chloé Pariset (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Morello E. (2021), « [Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2020 : impacts de la crise sanitaire](#) » *Dares Résultats* n° 54, octobre.

[2] [Unédic \(2021\)](#), « [Prolongement de l'indemnisation des allocataires en fin de droit](#) ». Réunion du 20 mai 2021, mai.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.


STATISTIQUE
PUBLIQUE